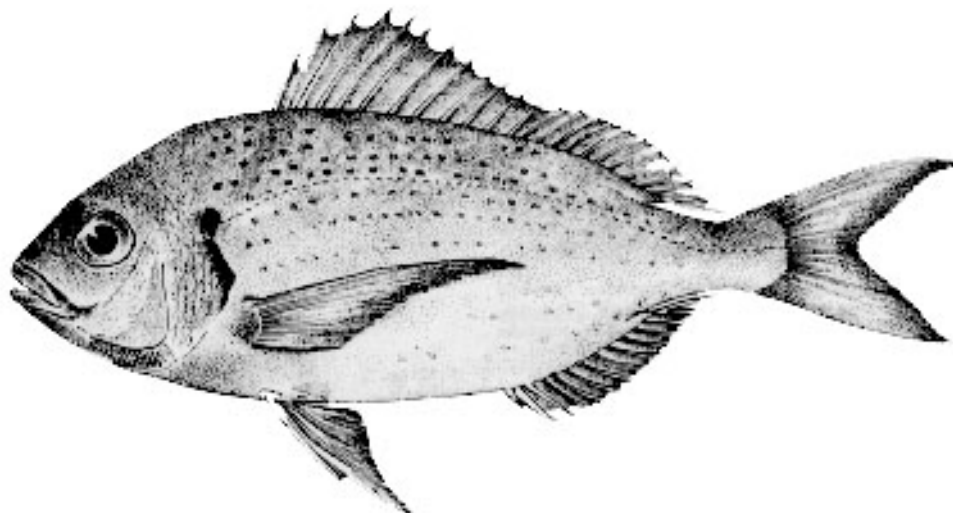


Le renforcement de capacités des acteurs de la pêche et l'ébauche d'une cogestion des pêcheries de la ria Casamance

Projet : USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance

Rapport d'activités 1^{ère} trimestre de la deuxième phase (17 mars 2010 au 15 juin 2010)



idee
CASAMANCE

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance

BP 120

Ziguinchor

33 991 45 92

info@ideecasamance.org

ideecasamance@arc.sn

Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.org

Faits marquants du premier trimestre

Le premier trimestre de la deuxième phase est marqué par quatre événements :

- l'esquisse de la convention locale à pris forme et est actuellement au stade de validation par les collectivités locales et après pour approbation des autorités.
- les premières sorties de surveillance ont eu lieu et le monofilament (thiass) est en train de disparaître de la zone (en collaboration avec le Centre de Pêche de Goudomp 7 filets thiass sont saisis en 2009 et 7 en 2010).
- le Cadre de Concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda est érigé en association/coopérative.
- l'acquisition de l'embarcation pour le CCP a pris du retard et finalement puisque notre budget ne permet pas l'achat d'une embarcation neuve nous nous concertons sur une autre solution.

Nous avons reçu notre première tranche de paiement le 11 mai 2010.

La zone d'intervention

La zone de pêche pilote de Boudié/Balantacounda comprend les Communautés Rurales de Djiredji, Bambaly, Kaour, Djibanar, Simbandi Balant et les Communes de Goudomp et Diattacounda. Les acteurs de la pêche se sont organisés en 21 collèges, comptant 1 160 membres. Le Cadre de Concertation de la zone de Pêche (CCP) de Boudié/Balantacounda réunit les représentants des collèges (21), des conseils ruraux et communaux (7), des CLCOP (5) et commissions de pêche (2) et les relais (7), soit 42 personnes.

Le projet USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance intervient actuellement dans les régions de Ziguinchor et Sédhiou, couvre 04 départements (Sédhiou, Goudomp, Ziguinchor, Bignona), 09 arrondissements et intervient dans les 17 Communautés Rurales de Djiredji, Djibanar, Adéane, Niaguis, Ouonck, Coubalan, Enampore, Karthiack, Mlomp, Djinaki, Djibabouya, Bemet Bijini, Bambali, Simbandi Balante, Yarang Balante, Mangaroungou Santo et Simbandi Brassou avec les 05 communes de Goudomp, Ziguinchor, Marsassoum, Samine Escale et Diattacounda.

Nous concentrons nos activités dans la zone de pêche pilote de Boudié/Balantacounda avec la mise en œuvre de la stratégie développée pour assurer l'application de la réglementation en vigueur. En même temps nous continuons de sensibiliser et d'informer les acteurs de la pêche dans les autres collectivités locales.

Les activités réalisées

1. l'esquisse de la convention locale

En présence du directeur du programme USAID/Wula Nafaa, Jeffrey Povolny, et du responsable de la pêche, Vaque Ndiaye, la convention locale a pris forme durant une réunion de concertation et d'évaluation le 17 mars 2010 à Ziguinchor. Ces démarches sont approfondies durant les réunions mensuelles du CCP.

Les sept relais ont reçu un appui pécuniaire (entre 27.000 et 39.600 F CFA selon le nombre de villages et d'acteurs de la pêche) pour restituer l'esquisse de la

convention locale durant les réunions avec les collèges, le CLCOP, le conseil rural ou communal. Ces réunions ont abouti soit à la validation de l'esquisse de la convention locale, soit à la formulation d'amendements. Les résultats étaient restitués et évalués durant les réunions mensuelles du CCP. Ainsi c'est avéré que les communautés rurales de Kaour, Djibanar et Djirédji ont validé l'esquisse de la convention locale, que Goudomp, Diattacounda et Simbandi Balante ont apporté des amendements et que Bambaly et Goudomp doivent reprendre les réflexions pour cause de mauvaises interprétations et procédures.

C'est durant la réunion mensuelle du CCP du 10 juin 2010 que l'assemblée a trouvé consensus sur les amendements et formulé une proposition de convention locale. Cette proposition va être validée par les collectivités locales, envoyé à l'inspecteur des pêches continentales de Sédhiou qui, après validation va l'introduire dans le circuit hiérarchique pour approbation.

2. l'information et la communication

En mi-janvier le projet a signé une convention de partenariat avec les communes de Marsassoum, Samine, Diattacounda, Goudomp et les communautés rurales de Bémet Bijini, Djibabouya, Djirédji, Bambaly, Simbandi Brassou, Samine Escalé (devenue les CR de Mangaroungou Santo et Yarang Balante), Simbandi Balante, Djibanar et Kaour avec l'objectif d'appuyer ces collectivités locales à organiser la filière pêche. Les 13 collectivités locales (commission de la mairie ou CLCOP) ont reçu un appui pécuniaire de 45.000 F CFA et la convention stipule les tâches suivantes à réaliser dans la commune ou villages concernés :

- appui au relais communautaire volet pêche de la collectivité
- dresser périodiquement un état des lieux de la filière pêche
- informer et sensibiliser les acteurs de la pêche
- appui aux collèges des acteurs de la pêche au sein de la CR
- suivi des Comités Villageois de Gestion
- organiser des réunions entre les collèges des collectivités locales adjacentes
- produire des PV avec liste de présence de chaque réunion

Cette collaboration a pour objectifs :

- d'assurer une interaction et un transfert continu d'information sur les activités du projet USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance
- d'informer les acteurs de la pêche des zones limitrophes de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda
- d'assurer que les activités dans la zone de pêche de Boudié/Balantacounda ne restent pas des activités isolées
- de promouvoir l'intégration des acteurs de la pêche dans le monde rural

Les émissions de la radio communautaire Pkumel, basée à Goudomp, ont joué un grand rôle dans la communication. Les émissions, d'une heure tous les samedis sont en langue Woloff, Diola, Mandingue et Halpular, traitent les thèmes comme la nécessité de récupérer les piles usagées, les bonnes et mauvaises pratiques, la zone de pêche et sa convention locale et autres amélioration d'hygiène et de postcapture.

Un artiste plasticien local a créé des supports didactiques en forme de dessins sur base d'un poster du programme SFP-ACP sur les thèmes hygiène à l'embarquement, hygiène pendant la pêche, hygiène personnelle et hygiène au débarquement. Ces dessins (70 x 110 cm) vont servir avec padex pour des séances d'information et de sensibilisation des acteurs de la pêche.

Nous sommes en train d'élaborer une quatrième brochure avec comme thème 'Comment augmenter la valeur des produits de la mer : la fermentation comme valeur ajoutée du poisson à bas prix' dans le cadre de nos interventions pour diminuer les pertes postcapture.

3. Les réunions bimensuelles avec les Services de Pêche

Nous avons organisé à Ziguinchor le 10 mai 2010 une réunion d'harmonisation et d'évaluation avec l'inspecteur du Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor et l'inspecteur du Service Régional des Pêches Continentales de Sédhiou. L'objectif des réunions est une concertation entre les services des deux régions afin d'évaluer les activités réalisées par ledit projet, de harmoniser les activités dans les deux régions et de planifier les interventions.

Les inspecteurs ont apprécié le compte rendu de nos activités dans la zone de pêche de Boudié/Balantacounda. Ils ont proposé de nommer un observateur pour la partie Nord de Bambaly au sein du CCP, de faire dresser par le BIC de Sédhiou un plan cartographique de la zone et de mettre au bord de la route des panneaux de signalisation qui expliquent bien à la population les initiatives du CCP.

Nous avons longuement discuté sur le rôle, le statut et le fonctionnement de l'association du CCP. Il reste des zones d'ombre et il est alors décidé de se renseigner davantage.

Le problème dit 'des Maliens' a abouti à une demande (approuvée) au ProCas d'organiser une formation à la prévention et la gestion des conflits de 20 agents de Pêche des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Il est aussi décidé d'identifier les pêcheurs étrangers et leurs leaders dans les différentes zones et de demander aux partenaires au développement un appui pour l'organisation des séances plénières d'information et de sensibilisation.

4. Le fonctionnement des relais et du CCP

Une réunion mensuelle est tenue avec les relais afin de diriger, évaluer et planifier leurs activités. Ainsi, les préparatifs des réunions mensuelles du CCP se sont toujours bien déroulés, un inventaire de la filière pêche dans la zone de pêche de Boudié/Balantacounda dressé et un consensus sur la proposition d'une convention locale réalisé.

Un aperçu de l'inventaire de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda :

Pêcheur	Crevette			Pirogue		Maille Filet Poisson										Ep	Pie	L	SP
	Fc	Fff	Fx	Pp	Pm	M25	M30	M36	M40	M50	M60	M70	M80	Lon					
1 064	650	455	137	390	32	218	16	139	11	18	6	6			385	8	37		

Les acteurs de la pêche se sont organisés en 21 collèges, comptant 1 160 membres avec mareyeurs et femmes transformatrices.

Le renforcement de capacité des relais est assuré par ces réunions mensuelles et renforcé par une formation donnée par le directeur du Centre de Pêche de Goudomp sur les techniques de pêche de la ria Casamance et l'hygiène à bord et à l'embarquement.

Les relais jouent un rôle important, en étroite collaboration avec le CCP, à respecter la réglementation en vigueur dans la zone de pêche de Boudié/Balantacounda. Ils ont alors reçu chacun un téléphone portable du projet afin de faciliter et d'améliorer les contacts.

La stratégie d'application de la réglementation repose sur deux piliers :

- Comités Villageois de Gestion (acteurs et populations)
=> Une autorégulation (« FANSOUNG-CHARIANGHO ») qui est estimée pouvoir résoudre jusqu'à 80% des problèmes au niveau local (village)
- Embarcation et hors bord (moyens de suivi)
=> Des sorties de l'embarcation du CCP, sous l'autorité du Service de Pêche (ou autres agents assermentés) impose le respect de la réglementation (Loi ou convention locale) aux récalcitrants ou étrangers.

Maintenant que c'est clair que nous ne pouvons acquérir une embarcation en occasion et que notre budget ne permet pas d'acheter neuf, nous allons demander l'autorisation d'acquérir un moteur hors-bord neuf et pour l'embarcation soit faciliter la venue de l'embarcation du Service de pêche de Sédhiou qui se trouve à Dakar, soit louer une embarcation jusqu'à la fin de la deuxième phase en mi-mars 2011.

Evaluation et redressements

Le cadre de concertation de la zone de pêche (CCP) de Boudié/Balantacounda est maintenant installé et fonctionnel. Il est composé de 42 membres qui forment les délégations des 07 collectivités locales de la zone de pêche. Chaque délégation est composée des représentants des Conseils Ruraux (5) et Communaux (2), des CLCOP (5) ou commissions communales responsable de la pêche (2), des relais (7) et des 21 collèges.

Selon les dernières réflexions, le CCP peut être considéré comme une commission de l'association/coopérative dénommée 'cadre de concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda'. Cette association est érigée par les sept collectivités locales et les papiers (statuts, règlement intérieur et autres PV d'assemblée générale) sont actuellement à Sédhiou pour validation. Il semble qu'une association au Sénégal doit être ouverte à tous ceux qui s'accordent avec les statuts, le règlement intérieur et sont à jour avec leurs cotisations. Cela veut dire que l'AG peut rassembler beaucoup de monde, mais une sélection naturelle dans le temps doit restreindre l'assemblée aux plus intéressés.

Les contours du fonctionnement du CCP et de son statut juridique doivent être approfondis durant des concertations avec les Services Régionaux des Pêches et de leur Ministère de tutelle.

Malheureusement les contacts et la collaboration avec le BIC de Sédhiou et l'animateur de Wula Nafaa basé à Sédhiou laissent toujours à désirer. Cette collaboration est nécessaire pour avoir des bons résultats de terrain, donc avec la population à la base, dans la zone de pêche de Boudié/Balantacounda.

Les activités ad hoc

- a) Dans le cadre du renforcement des capacités de nos partenaires privilégiés que sont les Inspecteurs des Services Régionaux des Pêches et leurs subalternes et vu les problèmes rencontrés sur le terrain, nous avons demandé au ProCas (coopération Allemande) de faciliter et exécuter une formation de la gestion et de la prévention des conflits. Ainsi, vingt membres des Services Régionaux des Pêches de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor participeront à une formation de trois jours à Ziguinchor.
- b) Le ProCas nous a demandé conseil sur les possibles démarches à entamer pour mener à bien leurs interventions dans les fumoirs de Goudomp. L'approvisionnement en poissons (*Ethmalosa fimbriata* ou thialo) connaît des grandes difficultés et à court terme il semble opportun de se mettre en contact avec les mareyeurs/camionneurs qui emmènent du thialo des sites de débarquement de Mbour et autres au marché de Ziguinchor.
- c) Invité par l'Université de Ziguinchor pour la journée mondiale de l'environnement le samedi 05 juin, nous avons pu présenter nos activités durant un atelier d'échanges avec des étudiants sur la biodiversité.

Ziguinchor, 15 juin 2010

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEЕ Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
ideecasamance@arc.sn
www.ideecasamance.org

www.ideecasamance.info
